

Objet : Budget primitif 2026 - Débat d'Orientations Budgétaires

Conformément aux dispositions du code général des collectivités locales, les orientations budgétaires de la collectivité sont présentées en Conseil municipal dans les deux mois qui précèdent le vote de son budget primitif. Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) donne lieu à un vote. Il reflète les orientations politiques de la municipalité après avoir retracé l'environnement économique et les dispositions gouvernementales envisagées dans le projet de loi de finances 2026.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit présenter :

- Les orientations budgétaires avec des prévisions d'évolutions de dépenses et de recettes, de fonctionnement comme d'investissement, avec les hypothèses retenues pour la construction du budget ;
- La présentation du programme pluriannuel d'investissement ;
- Des informations sur la structure et la gestion de l'en-cours de dette et sa projection prévue sur l'exercice ;
- Des informations sur le personnel communal, ses effectifs, ses rémunérations, son temps de travail et ses heures supplémentaires.

I- Un contexte national et international marqué par des crises généralisées

Il s'agit du dernier débat d'orientation budgétaire de la mandature. Il est important de garder à l'esprit que celle-ci a été marquée par d'importantes crises qui ont eu de réelles conséquences financières, que nous vous avons présentées au fil des années, les principales ayant été des dépenses imprévues et plusieurs années d'inflation forte, sans retour aux prix préalable à 2020.

Si l'inflation est revenue à un niveau moindre (autour de 1.8%), le contexte économique national reste très mauvais, toujours marqué par une crise générale aussi bien économique, sociale et écologique. Après une croissance de 2,5% en 2022 puis 1% en 2023. Le gouvernement prévoyait 1,4% en 2024, misant sur un impact positif de la baisse de l'inflation sur la consommation des ménages. La réalité a été de 0,6%,. Les prévisions pour 2025 sont autour de 0,7% pour 2025. Les prévisions de la banque de France sont de 0,9% pour 2026.

Cette incertitude est encore accentuée en France par la crise politique, générée par la décision du président Macron de dissoudre de l'Assemblée Nationale en juin 2024 mais aussi les choix économiques traduits dans les budgets de l'État après 8 ans au pouvoir des mêmes forces politiques. Le déficit a explosé, la dette de l'État s'accélère. Nous avons désormais des gouvernements faibles (3 premiers ministres en 1 an) mais qui maintiennent leurs mêmes recettes budgétaires qu'ont échoué. Il y a un refus de la part de ces gouvernements ultra-libéraux d'analyser la crise budgétaire comme une crise des recettes de l'État : des dizaines de milliards manquent dans les caisses publiques du fait des multiples exonérations accordées d'année en année aux plus riches et aux grandes entreprises. En conséquence, ils tentent d'imposer un budget d'austérité, où les collectivités, mais aussi les salariés, les retraités, les malades, seront mis à contribution. Ils font le choix de proposer de baisser les dépenses pour les services publics au lieu de remettre à niveau les recettes de l'Etat en cessant les exonérations aux plus riches.

La commune est contrainte de tenir compte de ce contexte politique pour déterminer son prochain budget. Elle doit faire preuve de responsabilité pour tenir les engagements qui sont les siens, en matière de services publics rendus à la population.

1. Une loi de finances inexistante

Cela devient une dramatique habitude : le travail budgétaire est aujourd'hui décalé dans le temps, en raison des graves retards de l'État. Il commence habituellement pour nous durant l'été, ce qui est aujourd'hui impossible en raison de l'instabilité gouvernementale et des incertitudes qui en résultent. L'année dernière, l'absence de toute orientation gouvernementale pendant les Jeux Olympiques suivi de l'instabilité gouvernementale avaient déjà entraîné un bouleversement dans l'agenda budgétaire, avec pour conséquence flou et illisibilité.

L'an dernier la loi de finances avait été finalement votée en février 2025 par le gouvernement Bayrou après la censure du gouvernement Barnier en décembre.

Les principales mesures affectant la commune avaient été les suivantes :

- Instauration d'un fonds de réserve des collectivités locales appelé Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO), qui n'est rien d'autre qu'un prélèvement sur leur richesse fiscale. (1,8 millions d'euros pour la ville)
- Augmentation du taux patronal de cotisation à la Caisse Nationale d'Assurances Vieillesse (CNAV) de 3% (impact de 800 mille euros pour la commune)

La ligne politique annoncée par M. Bayrou et confirmée par le nouveau premier ministre Lecornu accélère la gravité des saignées pour les français mais également pour les collectivités locales. Ils veulent ponctionner plusieurs milliards d'euros aux collectivités, c'est sans précédent. Cette logique budgétaire est non seulement très injuste mais surtout inefficace, reposant sur des économies sur les services publics déjà en grande difficulté et sur des réductions des prestations sociales, sans contribution des plus aisés, mais aussi si brutal que même les milieux financiers se sont inquiétés de ses effets déflationnistes sur l'économie.

A cela s'ajoute l'impact que ce projet aura sur les capacités d'investissement des communes qui portent à elles seules 53% de l'investissement public.

Le débat parlementaire est en cours, et il est difficile d'évaluer à ce jour les conséquences de ce texte pour Tremblay. En l'état du débat, les conséquences principales sont :

- Une diminution de 25 % de la compensation liée à l'abattement de 50 % des valeurs locatives sur les locaux industriels décidé en 2021, soit un impact de 3,4 M€ pour notre commune en 2026.
- Le doublement de la DILICO. C'est une charge supplémentaire de 750.000€ en 2026 (mais nous avions anticipé, lors du cadrage budgétaire, la reconduction du DILICO).
- La fin du FCTVA sur certaines dépenses de fonctionnement. C'est un impact de 200 000 € en 2026.
- Une hausse annuelle de 3 % (2025-2028) de la cotisation employeur CNRACL, soit 700 000 €/an supplémentaires (Cette disposition a été votée en 2025. Cette charge avait également été anticipée lors du cadrage budgétaire.
- Report à 2027 de la révision sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels, dont l'impact sur les recettes reste à évaluer.
- Diminution de 43 % du Fonds Vert, limitant le soutien aux projets de transition écologique.

Au total, pour 2026, et en tenant compte de nos anticipations lors du cadrage budgétaire, le budget Lecornu représente un risque de perte de 4.3 millions d'euros pour le budget communal soit l'équivalent du budget du CCAS !

2. Une autonomie fiscale réduite

Alors que les ressources fiscales représentaient 77% des recettes de fonctionnement de la ville de Tremblay-en-France en 1998, elles ne représentent plus que 29% en 2025.

Il est à noter que suite à un contentieux perdu avec Aéroport de Paris, cette richesse fiscale a été amputée de 1 million d'euros en 2025.

La Taxe Foncière sur le Foncier Bâti (TFPB) a pris le rôle d'impôt pivot incarné jusqu'alors par la Taxe d'Habitation (TH). La TFPB a elle-même été réduite de 50% en ce qui concerne la contribution des locaux industriels, soit environ 12 millions d'euros pour la ville. Cette perte était jusqu'à aujourd'hui compensée à l'euro près mais là-encore la ville perd en autonomie, mais aussi en visibilité, car il n'existe aucune garantie sur le long terme. La proposition Lecornu d'entamer d'un quart cette compensation est très grave.

En plus de ces impôts locaux recentralisés, et de la suppression totale de notre Dotation Globale de Fonctionnement, l'État prélève sur nos recettes une somme globale de 6 millions d'euros, au titre de la péréquation de la région Ile de France (FSRIF), mais aussi directement à son profit via le Dilico et le prélèvement au titre du redressement des comptes publics. C'est plus que la DGF historique de la ville qui s'élevait à 5,3 millions d'euros.

La ville doit aussi reverser le fonds de compensation des charges territoriales à l'EPT Paris Terre d'envol pour 19 millions d'euros et reverser la taxe de séjour pour 4,7 millions d'euros au titre des surtaxes du conseil départemental (10%), de la Société du Grand Paris (15%) mais surtout pour le conseil régional (200%).

Tous ces prélèvements ont pour conséquence que seulement 78% du budget communal est directement dépensé au profit des Tremblaysiens.

II Un haut niveau de service public et un programme d'investissement ambitieux

Les dernières perspectives budgétaires du mandat s'inscrivent dans une volonté de maintenir nos engagements de mandature jusqu'à son terme. Les projections pour 2026 ont été construites sur la base de bonne gestion de nos finances locales, rappelée par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport, compte tenu de l'environnement économique et politique actuel :

- Evolution des bases de taxe foncière de 1,5%,
- Prévision des recettes de taxe de séjour à 2,1 millions d'euros
- Dotation de solidarité urbaine estimée à 758 mille euros
- Réduction globale de 5% des dépenses des services
- Prévision du FSRIF à la valeur de 4 millions d'euros

(Annexe 1)

1) Recettes

Nous construisons notre budget 2026 sur des hypothèses très prudentes du dynamisme de nos recettes de fonctionnement. Nous envisageons une hausse de 1.3 millions d'euros, qui s'appuie essentiellement sur une hausse des contributions directes, due à l'évolution des bases (+632 000 euros) ; une hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine (+436 000 euros), qui n'est pas réelle, mais due à une anticipation trop négative l'année dernière ; une hausse du produit de la taxe sur les publicités (+120 000 euros), suite à un travail mené par les services pour mieux faire rentrer le produit de cette taxe, et qui concerne essentiellement la zone aéroportuaire ; et une légère augmentation du produit des droits de mutation (+200 000 euros).

Il faut également avoir à l'esprit, même si cela n'apparaît pas dans ce budget, que nous devrions avoir de meilleures recettes de gestion grâce à un travail amélioré dans l'obtention des subventions extérieures. Cette information est arrivée après l'élaboration du cadrage, mais pourrait représenter 400 000 euros.

Au regard de ce dynamisme, des projections de dépenses et des investissements, l'autofinancement s'établit à 7,5 millions d'euros et permet d'obtenir un ratio de désendettement

de 1,01 ans contre 4 à 5 ans pour les communes de la strate. A rappeler que ce ratio déclenche l'alerte préfectorale de surendettement quand il atteint 12 années.

L'autofinancement de 7,5 millions d'euros permet d'obtenir un ratio de désendettement de 1,01 ans contre 4 à 5 ans pour les communes de la strate. A rappeler que ce ratio déclenche l'alerte préfectorale de surendettement quand il atteint 12 années.

Avec les évolutions prévues des dépenses et recettes et les projets d'investissements de la commune, il est anticipé en prospective à l'horizon 2032 une dette de 12 millions d'euros et un autofinancement de 8 millions d'euros. Les ratios municipaux de dette seraient alors toujours inférieurs à la strate et très loin des seuils d'alerte, avec une dette par habitant de 334€ et une durée de désendettement légèrement supérieure à 1,5 ans.

(Annexe 2)

2) Dépenses de fonctionnement

La masse salariale : premier poste de dépenses

Dans ce contexte national extrêmement difficile, le travail sur les dépenses de personnel est primordial puisque ce poste représente 50% des dépenses de fonctionnement et 65% si on exclut de ces dépenses la péréquation et le fonds versé à l'EPT. Au 31 décembre 2024, les emplois pourvus en équivalent temps plein s'élèvent à 1020 titulaires et 150 non titulaires. Le total des rémunérations versées hors charges patronales s'est élevé en 2024 à 47.878.710€.

En 2026, mis à part l'augmentation du taux de cotisation de la CNAV proposé dans le PLF 2025, aucune mesure nouvelle ne vient impacter ce budget. Afin de maintenir l'autofinancement, tout en tenant compte des départs et arrivées, il est décidé de limiter la progression de la masse salariale à 1,78%, soit une augmentation d'un peu plus d'un million d'euros.

Ce contexte salarial nécessite plus que jamais de renforcer notre politique envers le personnel communal. Elle a pour objectif de réduire la précarité et d'offrir aux agents municipaux les meilleures conditions de travail et de rémunération possibles dans le respect de nos valeurs. Les agents municipaux sont le socle et la garantie du service public et s'efforcent chaque jour de répondre présents et maintenir le lien avec les habitants. La formation, les déroulés de carrière et la valorisation financière via le complément indemnitaire annuel, notre exigence maintenue en direction du gouvernement d'augmentation du point d'indice et d'élargissement des promotions internes, du nombre de places aux concours... permettent d'avoir des agents impliqués, considérés et reconnus, afin d'offrir aux Tremblaysiens le meilleur service public possible.

Il a été demandé aux services de la ville de reconduire globalement leurs crédits de dépenses propres. Cette demande globale sera adaptée au contexte spécifique de chaque secteur. Pour ce qui concerne les subventions aux associations, elles sont proposées en reconduction à l'identique.

Les fluides et autres dépenses

Les fluides se composent des consommations générées par les activités municipales (eau, électricité, chauffage...). Elles ne peuvent être réduites arbitrairement, même si un travail de fond permet leur maîtrise. L'inflation les a très fortement impactés en 2022 et 2023 mais cette tendance s'atténue depuis. Ils représentaient environ 3,8 millions d'euros en 2022, puis 7,4 millions au BP 2023, 5,7 millions d'euros au BP 2024, 5 millions au BP 2025 et sont projetés à 4.8 millions d'euros en 2026 soit tout de même 1 million de plus qu'en 2022.

Les autres dépenses de gestion, qui sont pour nombres d'entre elles largement impactées par l'inflation (restauration scolaire, prestations de ménage, gardiennage notamment...), s'élèvent à 23,4 millions d'euros et augmentent de 0,51% de BP à BP, compte tenu de la réduction de 5% des dépenses plus adaptables.

Le Fond de Compensation des Collectivités Territoriales (FCCT) versé à l'EPT (19,3 millions d'euros) et les contingents et participations, notamment le contingent des pompiers (950 mille euros) représentent globalement une somme de près de 23 millions d'euros sur laquelle la ville n'a plus aucune prise directe.

Les subventions sont évaluées à 11,6 millions d'euros et se réduisent de 814 mille euros compte tenue de la baisse de 600 mille euros de la subvention au CCAS, destinée au soutien aux locataires de la Logirep.

Au total, les dépenses de fonctionnement sont évaluées à environ 138 millions d'euros, en réduction de 0,67% par rapport au BP 2025. Les recettes de fonctionnement sont évaluées à environ 146 millions d'euros, en progression de 0,90% par rapport au BP 2025.

3) Les investissements.

Dans ce budget, nous maintiendrons à un niveau élevé l'autofinancement, et donc l'investissement municipal au bénéfice des Tremblaysiens.

Malgré toutes les difficultés, le commun escompte dégager un autofinancement de 7,3 millions d'euros. L'endettement programmé de 8,5 millions d'euros doit financer l'achèvement du très vaste programme de création, extension et de rénovation des équipements scolaires qui s'élève à près de 43 millions d'euros jusqu'en 2026.

Sur 2026, le programme d'investissement de 22 millions d'euros compte notamment :

- 10 millions d'euros dans le domaine scolaire, comprenant notamment la restauration de Dossisard et l'extension de Buisson, l'extension de Balzac,
- 6 millions d'euros dans le domaine de la voirie principalement pour des réfections de voirie et des trottoirs et de gros entretien de l'éclairage public,
- Les travaux d'entretien réguliers du patrimoine immobilier communal pour 2,6 millions
- Et toujours des enveloppes pour les équipements des services (1 million euros), la vidéo-protection (300 mille) et le réseau informatique (168 mille euros)

L'ensemble de ces investissements trouvent leur traduction dans la PPI.

En conclusion, la Ville par sa bonne gestion est en situation d'affronter les restrictions budgétaires gouvernementales qui nous sont imposées tout en maintenant le cap de son programme et en cherchant toujours à protéger les habitants et les services publics du quotidien.

Les différentes réformes fiscales gouvernementales ont réduit drastiquement les dotations et désormais la commune dépend à plus de 50% de décisions extérieures, en particulier celles de la Métropole du Grand Paris. Les nombreux projets encore en cours de réforme des finances locales peuvent à tout moment remettre en cause les équilibres financiers et nécessitent une réactivité sans faille de la part des élus de la Ville pour maintenir des finances saines.

En effet, la Municipalité se refuse à réduire ses services ou ses investissements et poursuit ses efforts de maîtrise budgétaire. Grâce à la gestion saine et prudente sur le long terme, les habitants de Tremblay-en-France, affectés par l'inflation, les effets de la crise économique liés aux mesures gouvernementales, pourront continuer à bénéficier des actions municipales basées sur la priorité donnée à la solidarité et au progrès.

Annexes

Annexe 1 : Projection section de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	BP 2025	Cadragé BP 2026	Evolution par rapport au BP 2025		Projection 2027		Projection 2028	
Dépenses de personnel	66 900 000	69 140 500	70 371 700	1 231 200	1,78%	71 073 776	1,00%	71 782 931	1,00%
Intérêts	61 790	122 956	156 356	33 400	27,16%	146 135	-6,54%	135 664	-7,17%
FCCT	19 380 382	19 380 382	19 032 118	-348 264	-1,80%	19 032 118	0,00%	19 032 118	0,00%
Prélèvement redressement comptes publics	893 352	893 352	893 352	0	0,00%	893 352	0,00%	893 352	0,00%
DILICO		2 000 000	1 281 088	-718 912	-35,95%	732 050	-42,86%	183 013	-75,00%
FSRIDF	4 937 915	4 496 362	4 028 675	-467 687	-10,40%	4 028 675	0,00%	4 028 675	0,00%
Prélèvement FPIC	106 122	106 122	106 000	-122	-0,11%	106 000	0,00%	106 000	0,00%
Provisions	1 400 000	0	0	0	#DIV/0!		#DIV/0!		
Remboursement Taxe de séjour	408 000	4 725 000	4 725 000	0	0,00%	4 725 000	0,00%	4 725 000	0,00%
Dépenses de gestion	36 868 006	38 791 209	38 126 019	-665 190	-1,71%	37 471 553	-1,72%	37 891 246	1,12%
Total	130 955 567	139 655 883	138 720 308	-935 575	-0,67%	138 208 659	-0,37%	138 777 999	0,41%
Recettes de fonctionnement	BP 2024	BP 2025	Cadragé BP 2026	Evolution par rapport au BP 2025		Projection 2027		Projection 2028	
Contributions directes	43 220 897	42 253 274	42 886 185	632 911	1,50%	46 471 794	8,36%	46 970 232	1,07%
compensations fiscalité	12 143 305	13 965 687	13 942 687	-23 000	-0,16%	13 926 679	-0,11%	14 204 828	2,00%
Attributions de compensation	68 709 090	68 709 090	68 709 090	0	0,00%	68 709 090	0,00%	68 709 090	0,00%
Taxe de séjour	2 800 000	2 100 000	2 100 000	0	0,00%	2 100 000	0,00%	2 100 000	0,00%
Taxe de séjour additionnelle		4 725 000	4 725 000	0	0,00%	4 725 000	0,00%	4 725 000	0,00%
DSU	530 856	322 220	758 253	436 033	135,32%	803 748	6,00%	851 973	6,00%
FCTVA	200 000	200 000	200 000	0	0,00%	200 000	0,00%	200 000	0,00%
Taxe publicité	330 000	330 000	450 000	120 000	36,36%	450 000	0,00%	450 000	0,00%
Droits de mutation	1 200 000	1 200 000	1 400 000	200 000	16,67%	1 400 000	0,00%	1 400 000	0,00%
Reprise sur provisions	0	1 000 000	1 000 000	0	0,00%	1 000 000	0,00%	484 881	-51,51%
Produits de cession	0	0	0	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	
Autres recettes de gestion	8 625 988	9 977 003	9 916 052	-60 951	-0,61%	9 745 085	-1,72%	9 663 394	-0,84%
Total	137 760 136	144 782 274	146 087 267	1 304 993	0,90%	149 531 396	2,36%	149 759 398	0,15%
Autofinancement dégagé	6 804 569	5 126 391	7 366 959	2 240 568	43,71%	11 322 737	53,70%	10 981 399	-3,01%

Annexe 2 : Projection endettement

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Epargne brute	25 754 656	9 642 702	13 388 707	7 366 959	11 322 737	10 981 399	10 113 188	9 671 111	9 204 805	8 612 997
Capital Restant au 01/01	6 577 326	6 056 009	4 493 858	7 465 872	6 863 107	6 254 943	5 363 309	6 491 827	7 800 629	12 535 122
RATIOS ENDETTEMENT										
Nombre d'habitants	36 653	37 464	37 464	37 464	37 464	37 464	37 464	37 464	37 464	37 464
Dette par habitants	179,45	161,65	119,95	199,28	183,19	166,96	143,16	173,28	208,22	334,59
moyenne strate	976	976	976	976	976	976	976	976	976	976
Capacité de remboursement (années)	0,26	0,63	0,34	1,01	0,61	0,57	0,53	0,67	0,85	1,46
Moyenne strate	4,65	4,65	4,65	4,65	4,65	4,65	4,65	4,65	4,65	4,65

Il est proposé au Conseil municipal :

- De voter les orientations budgétaires 2026 telles que présentées ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente affaire.